

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2023-10-526

Objet : Administration

Adhésion 2023-2026 au Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie (CRTLO) dans le cadre de la destination Vignobles et découvertes Vidourle Camargue

Séance du 18 octobre 2023

Date de convocation : 10 octobre 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 35 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 34

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (Mme Pradeille à M. Bénézèch, M. Franc à M. Périssé, M. Spéziale à M. Tempier, M. Estéban à M. Calvet)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (M. Chambellan procuration non conforme)

Nombre total de voix : 38 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 34/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative : Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Florent Martinez, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Bruno Pascal, André Brundu, Mylène Cayzac, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Cyril Périssé, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézèch, Thierry Agnel, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, François Granier, Cécile Marquier, Alain Thérond, Loïc Fataccioli, Jacques Gravegeal, Denis Devriendt, Yves Person, Christophe Calvet.

Suppléants avec voix délibérative : Nathalie Gros-Chareyre, Rodolphe Rubio, Jean-François Laurent, Pascal Chabert, Florian Tempier.

Suppléants sans voix délibérative : Chantal Villanueva.

Absents excusés : Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Marielle Népoty, Pascale Bouillevaux-Bréard, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Alain Bailieu, Jean Denat, Annick Chopard, Jérémie Pérédes, Jean-Paul Franc, Magali Pradeille, Angel Pobo, Julien Cohen-Solal, Michel Chambellan, Pascale Fortuna-Deschamps, Jacky Rey, Agnès Roy, Angélique Rouressol, Emelyne Hubert, Bernard Croze, Sandrine Guy, Fabienne Dhuisme, Ivan Couderc, Bernard Chluda, Pierre Soujol, Patrice Spézial, Fabrice Fenoy, Jean-Jacques Estéban, Jérôme Boisson, Patrick Mary, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Montgolfier, Julie Croin, Marie Pellet-Laporte, Joëlle Ruivo, Dominique Lonvis.

Conseil de développement :

Présents : Robert Lefort, Claude Constant

Excusés : Bernard Rouger

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Exposé :

Le territoire a été reconnu comme destination Vignobles et Découvertes sur avis favorable du Conseil Supérieur de l'Œnotourisme Français (CSO), ATOUT FRANCE, l'agence nationale de développement touristique en 2020 et est en cours de renouvellement 2023-2026.

L'objectif de ce label est de promouvoir un tourisme sur le thème de la vigne et du vin qui garantit aux visiteurs des prestations de qualité et facilite l'organisation de son séjour.

Dans le cadre de la stratégie marketing de filières qu'il développe afin de contribuer à l'attractivité des destinations, le CRTLO s'engage aux côtés de la Région Occitanie à valoriser l'agritourisme afin de créer une véritable synergie entre activité agricole et tourisme.

Ce programme est proposé aux principaux acteurs institutionnels et partenaires des filières pour mutualiser des moyens afin d'unifier les forces et coconstruire des plans d'actions susceptibles d'impacter la relance et le développement des filières et des destinations concernées et de disposer de nombreux services notamment dans les domaines :

- De l'observation, de l'analyse économique, de la veille et de la prospective ;
- Des outils et de l'informations techniques propres à chaque activité ;
- De la formation professionnelle ;
- Du marketing touristique des destinations et des actions de communication en France et à l'étranger ;
- Des rencontres professionnelles ;
- Et de l'accompagnement à la transition des activités vers un tourisme plus durable et responsable.

Le financement de ce plan d'action prévoit une participation de 250 € de chaque destination Vignobles et découvertes, objet de la délibération proposée.

Il est proposé également que cette proposition soit validée et prolongée de manière tacite jusqu'en 2026.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver l'adhésion 2023 au CRTLO dans le cadre de la destination Vignobles et découvertes Vidourle Camargue jusqu'en 2026,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire

l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : **26.10.23**

Le directeur général des services, Maxime Charlier

